



L'an **Deux Mil Vingt-et-un**, le **Vingt-trois Juin**, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 14 Juin 2021.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Nombre de conseillers présents : 14**

Denis CARRON, Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Céline DE NARDI-CANTELE, Jérôme FOROT, Marceline BOUJU, Gilles TOUBLANC, Marie-Noëlle LEGARCON, Lionel SEIGLE-VATTE, Carole GALLIN, Carole FABBRI, Alexandre MEUNIER-BEILLARD.

**Nombre de conseillers représentés : 3**

Nicolas ROQUE (Pouvoir à Daniel SEYVE), Laurence CHANEL (Pouvoir à Henri PRIETO), Kevin BLACHON (Pouvoir à Christiane COLLOMB).

**Nombre de conseillers absents : 2**

Janine GARIN, Françoise FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Christiane COLLOMB.

-----  
Remarque : CR Mai : Néant – Adopté à l'unanimité

### **1-Compte Administratif 2020 et affectation des résultats : Commune – Budget annexe – CCAS**

Compte Administratif du CCAS :

Excédent de la section de Fonctionnement : 9 792,50€

Pour le Compte Administratif du budget annexe :

Excédent de la section Investissement : 65 681,88€

Excédent de la section de Fonctionnement : 25 296,76€

Compte Administratif 2020 commune :

Excédent de la section Investissement : 1 112 734,75€

Excédent de la section de Fonctionnement : 1 370 630,74€

Après délibération et mise au vote adopté à l'unanimité une abstention pour le CCAS et le budget annexe.

### **2-Compte de gestion 2020 : Commune – Budget annexe – CCAS**

Après délibération et mise au vote adopté à l'unanimité.

### **3- Dénomination des voies Cœur de village à Paladru**

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil, car nous n'avons pas reçu le plan des nouvelles voies.

#### **4-Nomination des membres COPIL Cœur de village à Paladru**

Messieurs Daniel SEYVE – Lionel SEIGLE-VATTE – Jérôme FOROT – Henri PRIETO et Ernest ORTIZ

#### **5-Achat local EPFL au Pin – Bail à construction – Vente du terrain – Désignation du notaire.**

L'EPFL demandait un remboursement en une ou deux fois avec la convention sur 10 ans, normalement un seul remboursement

Un étalement sur 3 ans serait possible, Monsieur CARRON demande sur 6 ans.

Nous sommes en attente d'un récapitulatif échéancier afin de savoir combien et comment rembourser.

#### **6-Modification n°1 du P.L.U. de Paladru**

Cette modification concerne un terrain à côté de l'Entreprise REXOR. (OAP n° 2)  
R'nautic est très intéressé par ce terrain.

Dans le règlement actuel il est noté que cette parcelle est réservée à une extension de l'entreprise REXOR. Cette mention n'est pas réglementaire.

Par ailleurs dans l'opération centre village, sur l'OAP n° 1, il faut remplacer le terme « équipement public » par « équipement d'intérêt collectif ».

Question, qui paye les modifications du PLU ? la commune

Nous avons deux devis :

- Un de AURG 7 390 H.T.
- Devis CAPT 4 660 H.T. (tout compris 5 592 TTC)

En contrepartie R'Nautic supportera une taxe d'aménagement d'environ 18 000 € qui nous sera reversée.

Le devis de CAPT est donc retenu et adopté à l'unanimité.

#### **7-Delibération charte graphique et logo.**

Le LOGO est approuvé, ses couleurs représentent :

- Le vert pour les montagnes
- Le bleu pour le lac
- Le jaune pour les plages

OK pour un vote à l'unanimité.

#### **8- Gratification d'une stagiaire**

Cette dernière a effectué du travail pendant 8 mois à raison de 15 jours par mois  
Pour notre site internet et le LOGO

La somme de 1 600€ correspondant à 200 € par mois est votée à l'unanimité une abstention

#### **9- Contrat apprentissage crèche**

Nous avons l'incitation de l'Etat, avec un plan de relance pour prendre une stagiaire.

La Directrice de la crèche ayant beaucoup de candidatures accepte de prendre une personne de VILLAGES DU LAC DE PALADRU pour un an .

## **10- Renouvellement contrat CDD secrétariat MAIRIE**

Ce contrat concernant Marine BOUVEROT sera renouvelé pour un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021  
Adopté à l'unanimité

## **11- Définition de la politique petite enfance de notre commune**

Actuellement nous possédons :

- Une crèche communale pour les enfants de 0 à 3 ans
- Le RAM qui est intercommunal, qui est au service des familles parents et enfants et des assistantes maternelles
- L'animation jeunesse pour les enfants de 8 ans à 18 ans

Il est décidé de maintenir ces services dans le futur contrat CAF.

## **12- Avenant convention animation jeunesse.**

Dans cette convention, le mot renouvellement « expresse » doit être remplacé par « tacite ». Il y a donc lieu de signer un avenant.

Approuvé à l'unanimité.

## **13-Conventions maîtres-nageurs Tour du Lac et Pays Voironnais**

Villages du Lac de Paladru doit faire une convention avec la CAPV pour la plage du Pin et une avec Charavines afin d'obtenir le remboursement de la rémunération du surveillant de baignade qui effectue les remplacements.

Adoptée à l'unanimité.

## **14-Programme dématérialisation service ADS**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 la dématérialisation pour le dépôt des dossiers d'urbanisme sera obligatoire.

Il est nécessaire de prendre une délibération pour une potentielle subvention pour le matériel et pour des formations.

La délibération pour cette subvention est Adoptée à l'unanimité.

## **15- Exonération taxe foncière bâti : confirmation de la suppression.**

Le conseil confirme la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière pour les habitations non aidées par l'état.

Adoptée et une abstention

## **16-Compte-rendu commissions communales et/ou intercommunales**

- Au marais de Chassigneu, les travaux de la barrière en bois vernis sont approuvés et financés par le Conseil Général.
- Accueil de loisirs :  
Bilieu aura plus de précisions suite à son prochain conseil.

- Paladru Loisirs quel devenir ? cette animation ne sera pas remise en question.
- Convention VPI (le Pin)  
Une subvention de 70 %/° environ 4 000 €  
Adoptée à l'unanimité.

### **17- Travaux supplémentaires en mairie :**

- La somme de 16 883,22 TTC (regroupant peintures du hall d'accueil, de l'escalier, du bureau urbanisme, plus la climatisation à l'accueil, un meuble avec vitres coulissantes, des étagères pour dossiers verticaux, le nettoyage du sol à l'accueil.
- Une subvention complémentaire sera demandée.

### **18- La CAPV demande que l'on nomme une personne au TOURISME**

Ernest ORTIZ se propose. Approuvé

### **19- Infos Tarifs plage de le Pin**

- |   |           |           |            |                 |
|---|-----------|-----------|------------|-----------------|
| - | Weekend : | adulte 3€ | -de 10 ans | handicapé 1,50€ |
| - | Semaine : | adulte 2€ | (gratuit)  | handicapé 1,50€ |

Des carnets de 10 entrées sont à disposition à 15€

20 **-Monsieur REMILLIER** demande de valider son intégration dans la commission Urbanisme

Adoptée un contre

21- **Déclarations d'intention d'Aliéner** et notification SAFER

- 4 ventes

### **22- Questions diverses :**

- Y aura-t-il des feux d'artifices ?  
NON pour PALADRU et NON pour LE PIN
- L'atelier municipal de Paladru a-t-il été acheté. Où en sommes-nous ?  
La commune est propriétaire depuis mi-juin
- Sécurité avec la gendarmerie.  
Comme l'an dernier ceux-ci seront logés dans les bâtiments de l'école de BILIEU

Tous les points ont été abordés la séance est levée à 21h45.